

**Thématique ENFANCE****Action 2.1 : Améliorer l'accueil des Accueils Collectifs de Mineurs en développant le label qualité**

<b>Diagnostic CTG1</b>	<b>Public cible</b>
<p>Depuis plusieurs années le recrutement d'animateurs est particulièrement complexe. Il est de plus en plus difficile de recruter du personnel formé maîtrisant l'ensemble des rouages de l'animation et de l'éducation populaire.</p> <p>L'ensemble des structures d'accueil collectif de mineurs de la Riviera Française fait le même constat.</p> <p>Un des leviers permettant d'améliorer le niveau des accueils de loisirs est la formation des animateurs pourrait passer par la mise en œuvre du label qualité ACM sur tout le territoire de l'agglomération.</p>	<p><b>Accueil Collectif de Mineurs pour les enfants de 3 à 11 ans</b></p>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Obtenir le label qualité ACM pour tous les accueils de loisirs de la Riviera ;</li> <li>-Former les directeurs d'ACM à la mise en œuvre du label qualité ;</li> <li>-Créer une base de données d'expérience facilitant sa mise en œuvre ;</li> <li>-Favoriser la déclaration en Accueil Collectif de Mineurs sur l'ensemble des temps périscolaires et extrascolaires pour toutes les communes de la Riviera ;</li> <li>-Impliquer les familles dans la démarche ;</li> <li>-Améliorer les livrets d'accueil et les chartes des bonnes pratiques en animation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Présenter le label qualité à l'ensemble des élus de la Riviera française lors du prochain copil en mettant en avant la valeur ajoutée de la démarche ;</li> <li>-Mesurer l'impact financier au regard de l'intérêt pédagogique et de l'accompagnement des familles dans la mise en place de ce label et de la généralisation de la déclaration ACM ;</li> <li>-Organiser des échanges avec l'ensemble des partenaires et les familles (tables rondes, enquêtes, groupe de travail...)</li> </ul>
	<b>Echéances de réalisation</b>
	<p>2024 : Sensibilisation et valorisation de la démarche ;</p> <p>2025 : Formation des équipes et état des lieux, place des familles ;</p> <p>2026 : Mise en œuvre du label qualité ACM pour toutes les communes du territoire.</p>
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Service enfance</li> <li>-Chargé de coopération CTG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Décliner la volonté politique au travers du projet éducatif communal ;</li> <li>-Redonner du sens éducatif aux structures d'ACM ;</li> <li>-Meilleure fréquentation des ACM ;</li> <li>-Fidélisation des animateurs en fédérant</li> </ul>

<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
ESA EN-SDEJS CAF FADJ	-Nombre de centres inscrits dans la démarche ; -Nombre de labels qualité obtenus ; -Nombre de nouvelle déclaration ACM.

### Thématique ENFANCE

#### *Action 2.2 : Développer la formation des métiers de l'enfance en réponse à la pénurie de professionnels sur le territoire*

<b>Diagnostic CTG1</b>	<b>Public cible</b>
Les difficultés de recrutement sur l'ensemble des structures de l'enfance nous poussent à rechercher des agents possédant d'autres champs de compétences que les métiers de l'enfance. Aussi, il est fondamental de pouvoir faire évoluer leur niveau de formations et de diplômes face aux enjeux d'encadrement de nos structures d'accueil.	-Collégiens et lycéens ; -Demandeurs d'emploi ; -Jeunes Mission Locale ; -Nouveaux recrutements non diplômés ; -Personnels des métiers de l'enfance.
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
-Créer un centre de formation sur le territoire de la Riviera Française ; -Disposer d'une équipe de formateurs au service du territoire ; -Identifier un lieu ressources pédagogiques pour l'ensemble les communes engagées dans la démarche ; -Valoriser les missions des métiers de l'enfance afin de susciter de nouvelles vocations (directeurs, animateurs, anim H, AESH...) ; -Promouvoir les métiers de l'enfance auprès du jeunes publics.	-Réaliser un inventaire des sites disponibles afin d'accueillir une structure de formation ; -Mobiliser les équipes en capacité de former les autres personnels afin de valoriser leur savoir-faire et leur expérience ; -Monter des formations intercommunales permettant à chaque collectivité d'y intégrer le nombre d'animateurs en proportion de la taille de sa commune et de ses financements ; -Participer au salon de l'orientation et proposer des sensibilisations dans les établissements scolaires ; -Essaimer le projet graine d'animateurs sur le territoire.
	<b>Echéances de réalisation</b>
	2024 : Référencement des sites disponibles ; 2025 : Création de l'équipe et première mise en œuvre.
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>

-Service enfance jeunesse des communes -Chargé de coopération CTG	-Permettre l'émergence d'un nouveau profil d'animateur sur notre territoire ; - Mutualiser les moyens pour être plus efficace ; -Impulser une dynamique éducative à l'échelle du territoire.
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
SDEJS Associations d'Education Populaire GAD	-Ouverture du centre de formation ; -Nombre de personnels formés par année face aux besoins ; -Coût de la structure ; -Ratio de pertinence (nombre d'animateurs formés/nombre d'animateurs manquants).

## Thématique ENFANCE

### *Action 2.3 : Poursuivre la mutualisation des Accueils Collectifs de Mineurs afin de soutenir les communes en manque de structure*

<b>Diagnostic CTG2</b>	<b>Public cible</b>
Face à l'expérimentation lors de la CTG I de la mutualisation de certains accueils collectifs de mineurs et notamment Gorbio et Castellar, il paraît aujourd'hui possible de poursuivre ces efforts de mutualisation afin de répondre au mieux à la demande des habitants de la Riviera française et de couvrir de façon plus homogène l'ensemble des territoires en matière de mode de garde et de création de structure éducative d'accueil. La commune de Sainte-Agnès fait aujourd'hui une demande pour intégrer cette organisation. Les communes de Castillon et du haut-pays souhaitent une analyse de leur territoire et des solutions à leur proposer.	<b>Accueil Collectif de Mineurs enfants de 3 à 11 ans.</b>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
-Couvrir l'ensemble du territoire en matière d'accueil collectif de mineurs ; -Proposer une offre de qualité au plus près de la population en demande ; -Créer 1ACM à Sainte-Agnès pour l'été -Augmenter les périodes d'ouverture des ACM du moyen pays ; -Rationaliser les dépenses en matière d'organisation de structures ; -Réfléchir à un maillage efficient du territoire afin de proposer de nouvelles places d'accueil pour les familles notamment sur le haut pays.	-Analyser le territoire face aux demandes des habitants des communes et proposer de nouvelles pistes de mutualisation ; -Répondre à la demande de la commune de Sainte-Agnès grâce à la mutualisation avec la Ville de Menton ; -Réduire les dépenses communales en mobilisant l'ensemble des cofinancements pour garantir des structures de qualité.
	<b>Echéances de réalisation</b>
	2024 : Reprise de l'analyse territoriale 2025 : Création du centre de Sainte-

Agnès  
2026 Mutualisation sur le haut-pays

<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
-Service enfance jeunesse de chaque commune -Chargés de coopération CTG	Renforcer la mise en œuvre d'une politique pour l'enfance et la jeunesse sur l'ensemble du territoire de l'agglomération ; Permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle en facilitant l'accès au mode de garde.
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
CAF SDEJS et les communes volontaires.	-Nombre de centres mutualisés ; -Nombre de communes couvertes ; -Nombre d'enfants accueillis dans ces ACM ; -Suivi des recettes des partenaires institutionnels ; -Satisfaction des parents.

## Thématique ENFANCE

### *Action 2.4 : Créer un réseau des directeurs d'Accueil Collectif de Mineurs*

<b>Diagnostic CTG1</b>	<b>Public cible</b>
Il existe de nombreux accueils collectifs de mineurs sur l'ensemble des communes de la Riviera Française ; Le savoir, le savoir-faire et le savoir-être de ces professionnels est de plus en plus reconnu par les familles. Afin d'accélérer l'amélioration et l'échange d'expérience des professionnels encadrant ces structures, il est nécessaire aujourd'hui de posséder un outil d'échange et de coordination à l'échelle intercommunale. Un réseau porté par les professionnels pour les professionnels semble répondre à ce besoin	Directeurs d'Accueil Collectif de Mineurs.
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
-Créer un réseau de professionnels sur la Riviera Française ; -Aider à structurer un outil de coordination et de pilotage des accueils collectifs de mineurs ; -Favoriser l'interaction entre les structures de loisirs visant à développer des animations transverses et des inter-centres ; -Harmoniser les modes d'accueil sur le territoire de l'agglomération et proposer ainsi un même niveau de service pour toutes les	-Créer un réseau de directeurs d'ACM ; -Accompagner les communes souhaitant intégrer le réseau et développer de nouveaux ACM ; -Posséder une base de données ressources permettant de mutualiser les expériences, les projets d'animation et les outils de management ; -Organiser l'animation du réseau tout en visant à son autonomie.

familles ; -Créer une émulation entre professionnels pour éviter l'usure et l'isolement des équipes et ainsi favoriser le bien-être au travail ; -Permettre aux directeurs d'impulser une démarche pro-active.	<b>Echéances de réalisation</b> 2024 - Première réunion des directeurs d'ACM.
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
-Service enfance -Chargés de coopération CG	-Impulser une dynamique intercommunale ; -Favoriser le partage ; -Améliorer la formation des équipes par l'échange d'expériences ; -Bénéficier des directeurs investis sur tout le territoire de la communauté d'agglomération.
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
SDEJS ESA	-Nombre de réunion de réseau ; -Création d'un lieu ressource. dématérialisé ; -Nombre de parution inter directeurs.